



*Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte*  
.....  
*Société des Vétérinaires Suisses*  
.....  
*Società delle Veterinarie e dei Veterinari Svizzeri*

---

## **Principes éthiques de la Société des Vétérinaires Suisses SVS**

**Adopté le 8 juin 2017 par l'Assemblée des délégués**

---

## Principes éthiques

Vu notre profession et sa déontologie, nous, vétérinaires de la SVS, assumons une responsabilité particulière tant vis-à-vis de l'animal que de la personne qui en a la charge et de nos confrères. En conscience de cette responsabilité, nous respectons les principes suivants:

**1. Dans la mesure de nos possibilités, nous veillons au bien-être des animaux dans chaque domaine où nous avons à faire avec ceux-ci dans le cadre de notre activité professionnelle. Notamment :**

- nous mettons à profit nos connaissances vétérinaires pour préserver les animaux des douleurs, maux et souffrances et stimuler leur santé et leur bien-être;
- nous effectuons des interventions sur l'animal uniquement en présence d'une indication médicale ou d'une autre raison valable;
- nous nous opposons à toutes les mesures par lesquelles les animaux doivent apporter des prestations outrepassant leur capacité d'adaptation ou entraînant des conséquences négatives pour leur bien-être;
- nous plaçons le bien-être des animaux au-dessus de notre ambition professionnelle et transmettons, si nécessaire, des patients à des cabinets spécialisés ou à des cliniques.

**2. Dans le cadre de notre activité professionnelle, nous encourageons l'état des connaissances des détenteurs des animaux en termes de détention animale, de reproduction et de gestion. Notamment :**

- nous transmettons nos connaissances dans ces domaines aux détenteurs des animaux et attirons leur attention sur les besoins particuliers de diverses espèces animales et races;
- nous indiquons aux détenteurs des animaux des améliorations potentielles et les incitons à corriger les erreurs constatées;
- nous prenons position face aux situations conflictuelles potentielles en assumant nos responsabilités dans la mesure où nous pesons soigneusement les intérêts de l'être humain et de l'animal.

**3. Nous assumons notre responsabilité vis-à-vis de la société dans son ensemble. Notamment :**

- nous nous engageons, dans le cadre de notre activité professionnelle, pour la protection des êtres humains contre les risques sanitaires que présentent les animaux et les produits d'origine animale;
- nous tenons compte du concept « One Health » (une santé) et de ses principes applicables à la prévention et au contrôle des zoonoses et à l'emploi de médicaments;

- nous prenons en compte les conséquences écologiques, économiques et sociales de notre activité dans l'optique d'un développement durable;
  - nous encourageons le progrès scientifique dans les domaines de la médecine et des sciences du vivant dans l'intérêt du bien-être animal et de la santé de l'être humain et de l'animal.
- 4. Nous faisons preuve de respect mutuel, d'équité et de bienséance les uns envers les autres et nous comportons comme l'exigent l'image de notre profession et la collégialité.**

Adopté le 8 juin 2017 par l'Assemblée des délégués.

**Société des Vétérinaires Suisses SVS**



Christoph Kiefer  
Président



Esther Schatzmann  
Présidente Conseil de l'Ordre